

Sion, le 5 mai 2017

Communiqué

La gelée noir en Valais

Le gouvernement valaisan appelé à mettre en œuvre des solutions innovantes

Le gel d'avril 2017 restera longtemps gravé dans les mémoires du monde agricole valaisan. Sur certaines parcelles, qu'elles soient de vigne ou arborisées, il n'y aura aucune récolte possible.

Face à la gravité des atteintes à l'agriculture valaisanne, face à la gravité des conséquences économiques et enfin, face au tribut financier et humain payé par les producteurs, une intervention immédiate, ciblée, sous forme de mesures et non de versements de subsides étatiques est nécessaire et attendue:

- › Dans le domaine viti-vinicole, le PLRVS demande une flexibilisation des limites de production maximale par parcelle. Nous demandons une adaptation du cadre légal fédéral et cantonal afin de permettre de reporter les quotas annuels non produits sur les années suivantes, au moins lorsque l'absence de production est liée à un phénomène climatique imprévisible (gel, grêle, etc). De même, il doit être permis de compenser la production des parcelles endommagées par une légère hausse de production de 1.2kg à 1.4 kg du quota par m² — ceci sans aucun impact sur la qualité du raisin.
- › Les vignes fortement touchées doivent être renouvelées: une solution innovante avec une mobilisation des civilistes ou personnes en situation d'aide sociale en faveur des agriculteurs doit être envisagée.
- › Nous invitons le Conseil d'Etat valaisan à modifier la loi fiscale valaisanne en y insérant la possibilité d'effectuer des provisions ou réserves fiscales pour risques de gel ou autres événements naturels. Ainsi, les producteurs valaisans pourront constituer des réserves financières lors des bonnes années pour les utiliser lors des années touchées par le gel/grêle, tout en bénéficiant d'un aménagement fiscal.

Pour ce faire, le PLRVS a décidé d'agir sur deux niveaux:

Au niveau fédéral, son Conseiller national Philippe Nantermod a déposé le 4 mai la motion *“Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes”* et l'interpellation *“Gel des récoltes. Quel chômage intempérie dans l'agriculture?”*. Au niveau cantonal, le groupe au Grand Conseil déposera la semaine prochaine le postulat urgent *“Gelée noire en Valais”* ainsi que la motion urgente *“Mécanisme de régulation fiscale et financière pour faire face aux dégâts liés aux éléments naturels dans l'agriculture”*.

Par l'ensemble de ces propositions concrètes et rapidement réalisables, le PLRVS souhaite apporter son soutien pour maintenir à flot les producteurs valaisans victimes des caprices de la nature.

Contacts:

- › René Constantin, président, 079 478 21 63
- › Christophe Claivaz, chef de groupe, 079 541 88 72
- › Philippe Nantermod, Conseiller national, 076 584 34 22
- › Richard Baker, secrétaire, 076 416 27 04